

## 4.5.3.15 Venture L (fluazifop-P-butyl et isomère-S)

\*L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75% tandis qu'une suppression est de 85% et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>. Également, veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

\*\*Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.

Fait avec l'étiquette du 17-05-2018

### RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupe 1
- Indice de risque pour la santé (IRS)<sup>1</sup> : 46
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)<sup>2</sup> : 9
- Mauvaises herbes :
  - Pour supprimer des **graminées annuelles**, y compris le panic capillaire et le panic d'automne et la répression de l'agrostis d'hiver;
  - Pour réprimer des **graminées vivaces**, y compris le pâturin comprimé, la **danthonie à épi** et le chiendent.
- Moment d'application :
  - **Dans la végétation ou la récolte :**
    - ✓ Graminées annuelles :
      - Traiter de la fin mai au début juin, du début à la fin de la floraison du bleuetier;
      - Stade : **2 à 5 feuilles entièrement déployées** sauf les sétaires glauques ou vertes (2 à 4 feuilles entièrement déployées).
    - ✓ Graminées vivaces :
      - Traiter de la fin mai au début juin, du début à la fin de la floraison du bleuetier;
      - Stade : mauvaises herbes **en pleine croissance** (montée à graines, début floraison);
      - **Chiendent** : suppression saisonnière si le produit est appliqué sur les plants en pleine croissance comportant de 3 à 5 feuilles entièrement déployées. Les traitements effectués sur des plantes qui mesurent plus de 20 cm de hauteur ou qui ont atteint le stade de l'épiaison ne procurent pas une suppression adéquate.

<sup>1</sup> La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

<sup>2</sup> La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

#### 4.5.3.15 Venture L (fluazifop-P-butyl et isomère-S)

- Taux d'application et mélange :
  - Graminées annuelles : **1 L/ha**;
  - Graminées vivaces : **2 L/ha**;
  - 50 à 200 L d'eau/ha.
  
- Renseignements sur le produit :
  - Herbicide sélectif systémique;
  - Il peut se produire une repousse (**diminution de l'efficacité**) par un nouveau tallage si l'application est effectuée dans des **conditions de stress** (manque ou excès d'humidité, excès d'eau, températures froides et/ou une très faible humidité relative);
  - La croissance des graminées cesse peu après le traitement et le processus de destruction du feuillage, des rhizomes et de la plante entière peut prendre jusqu'à **plusieurs semaines**.
  
- Restrictions :
  - Délai de réentrée : **12 heures**;
  - **Application terrestre** seulement;
  - Éviter d'appliquer lorsque de **fortes pluies** sont prévues;
  - Délai sans pluie : **2 heures**;
  - Délai avant récolte : **60 jours** (champs en récolte) et **420 jours** (champs en végétation);
  - Faire **une application** par saison;
  - Zones tampons : 1 m des fossés, 3 m des cours d'eau, 30 m des puits et 2 m des habitats terrestres.
  
- Entreposage :
  - Dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine et animale;
  - Tenir éloigné du feu, des flammes nues et des autres **sources de chaleur**;
  - S'il est congelé, **le laisser dégeler et bien l'agiter** avant l'utilisation.
  
- Équipements de protection :
  - Chemise à manches longues et pantalon long;
  - Lunettes (nécessaire si irritant pour les yeux);
  - Masque facial (nécessaire si espace clos);
  - Gants résistants aux produits chimiques;
  - Chapeau (nécessaire si l'application se fait vers le haut).

**RÉDACTION**

Marie-Ève Moreau, agronome, responsable du volet agroenvironnement, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

**MISE À JOUR 2021**

Laurence Bouchard, agronome, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

**MISE À JOUR FINANCÉE PAR**

